

Sommaire

- Synthèse et analyse des collectes SINTES 1
- Cas marquants 4
- Actualités du dispositif 5
- Teneurs et produits 6
- Répertoire des NPS 10

SYNTHESE DES COLLECTES REALISEES EN 2019

Avec 525 collectes en 2019, le Système d'identification national des toxiques et des substances (SINTES) de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) atteint son plus haut niveau de collectes. Ce nombre inclut les 28 collectes réalisées via le forum en ligne Psychoactif.

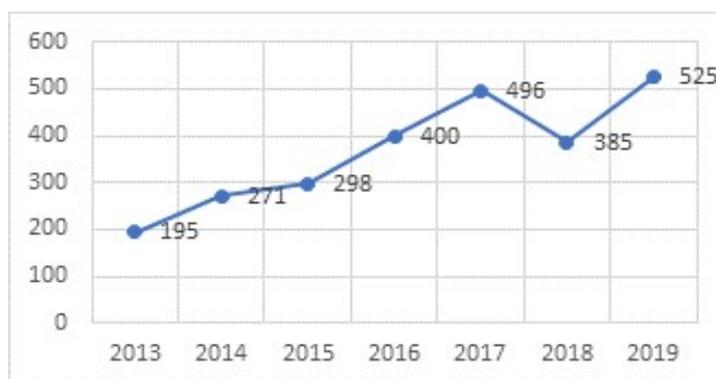
L'extension du réseau ainsi que l'engagement grandissant des coordinateurs permet d'élargir le périmètre des usagers potentiellement concernés. De plus, l'intérêt des usagers ou des professionnels pour l'analyse des drogues participe à la valorisation de SINTES sur le terrain.

L'année 2019 a été marquée par plusieurs événements questionnant la teneur des produits et leur composition. Avec le rapport des CDC (*Centers for Disease Control*) sur le vapotage aux États-Unis ou encore les inquiétudes sur la composition et le dosage des comprimés de MDMA/ecstasy en France, le réseau s'est mobilisé pour répondre aux questions d'actualité. Les laboratoires qui participent au réseau sont intéressés par le dispositif SINTES, tant il diversifie les types de produits qu'ils observent et améliorent leurs propres capacités analytiques.

Sur le sujet des e-liquides, SINTES s'est rapproché de ses partenaires institutionnels en participant à des études comme PneumoVap à l'échelle nationale (collecte et analyse de produits pour toute consultation hospitalière pour une pathologie de type EVALI), en association avec Santé publique France et la Direction générale de la santé, ou encore, à une échelle plus restreinte, avec le Centre d'évaluation et d'information sur la pharmacovigilance-addictovigilance (CEIP) de Nancy (dispositif Vapotox : collecte et analyse de produits pour toute consultation en urgence après consommation d'e-liquide).

Le dispositif SINTES propose désormais aux collecteurs un accès à sa base de données pour améliorer la rapidité des échanges au sein d'une même coordination. Le principal obstacle à une augmentation du nombre d'analyses est l'atteinte de la capacité maximale d'analyse du dispositif par les laboratoires partenaires qui intègrent cette activité en sus de leur charge de travail. L'année 2019 a été ainsi marquée par un allongement des délais d'analyse.

Figure 1. Nombre de collectes effectuées dans le cadre du dispositif veille de SINTES depuis 2013 / Source, SINTES 2019, OFDT



Motifs de collecte en 2019

Le dispositif SINTES, en tant qu'outil de veille sanitaire, permet la collecte et l'analyse des produits circulants parmi les usagers dans certains cas :

- Effets indésirables concernant toute situation où le produit provoque des effets nocifs bénins (ne nécessitant pas une prise en charge médicale) ou graves (si l'intervention d'un médecin ou de services d'urgences a été nécessaire).

- Effets inattendus, correspondant à des effets différents de ceux présumés.

- Produit nouveau ou rare : ce motif permet l'analyse de produits inhabituels, permettant ainsi d'observer leur composition, le contexte de consommation, ou encore les produits de coupe.

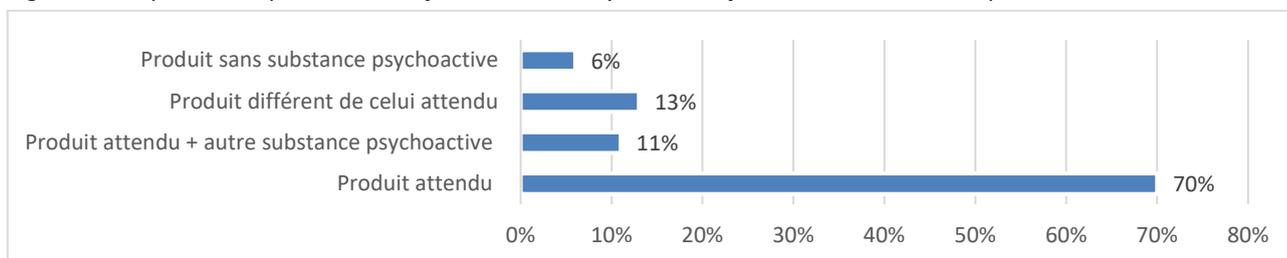
- La veille active s'applique lorsque SINTES cherche à observer la circulation de produits rares ou à vérifier une hypothèse émise dans le cadre de la veille, sur la particularité d'un produit à un moment donné.

En tant que système d'analyse, SINTES est aussi un service pour les structures portant le dispositif sur le terrain. Celles-ci sont alors encore plus en mesure d'apporter des réponses individualisées aux usagers de leur file active lorsque des effets inattendus ou indésirables se manifestent et de les accompagner de messages de réduction des risques.

Conformité avec le produit attendu

Selon leurs expériences avec les produits qu'ils cèdent pour analyse, les usagers sont amenés à suspecter la présence d'un produit de coupe (spécifique ou non) ou encore une teneur en produit suspecte (trop élevée ou trop basse), voire une molécule active différente de celle annoncée par le revendeur. Seule une analyse en laboratoire permet d'identifier de façon certaine les produits actifs et leur teneur. En 2019, les produits cédés par les usagers correspondent dans leur grande majorité (70 %) aux produits annoncés. Cette catégorie est définie par la présence de la molécule recherchée à laquelle peut s'ajouter un produit de coupe identifié comme commun pour ce produit.

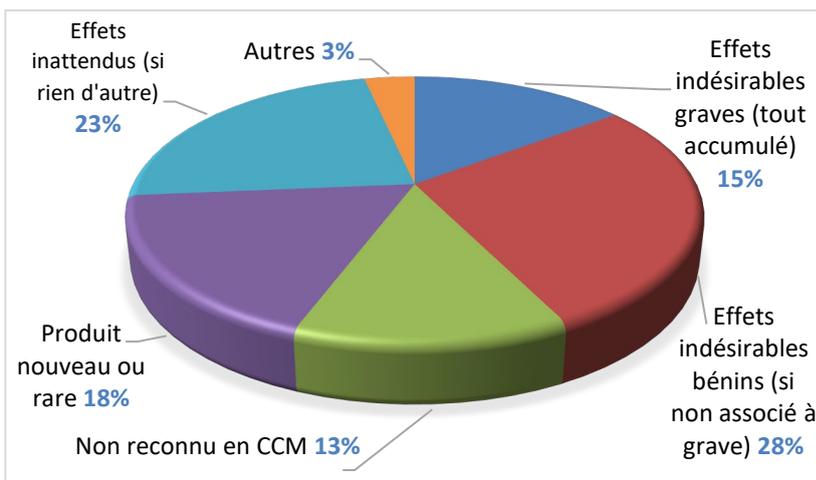
Figure 3 : Proportion de produits identifiés lors des analyses en conformité ou non avec les produits attendus



Dans sept cas sur dix (contre 65 % en 2018), s'il s'agit bien du même produit accompagné des produits de coupe habituels correspondant, c'est la teneur relative entre les produits qui change les effets ressentis par l'utilisateur. Certains usagers habitués d'un produit peuvent ne pas reconnaître ses effets s'ils sont trop concentrés ou coupés différemment de ce dont ils ont l'habitude.¹

¹ Produits de coupe habituels pour la cocaïne : lévamisole, paracétamol, caféine, hydroxyzine, amidon, lidocaïne ; pour l'héroïne : caféine, paracétamol, noscapine, monoacétyl morphine, 6-MAM, papavérine, acétylcodéine.

Figure 2. Répartition des collectes effectuées en 2019 par le dispositif SINTES selon le motif de collecte / Source, SINTES 2019, OFDT



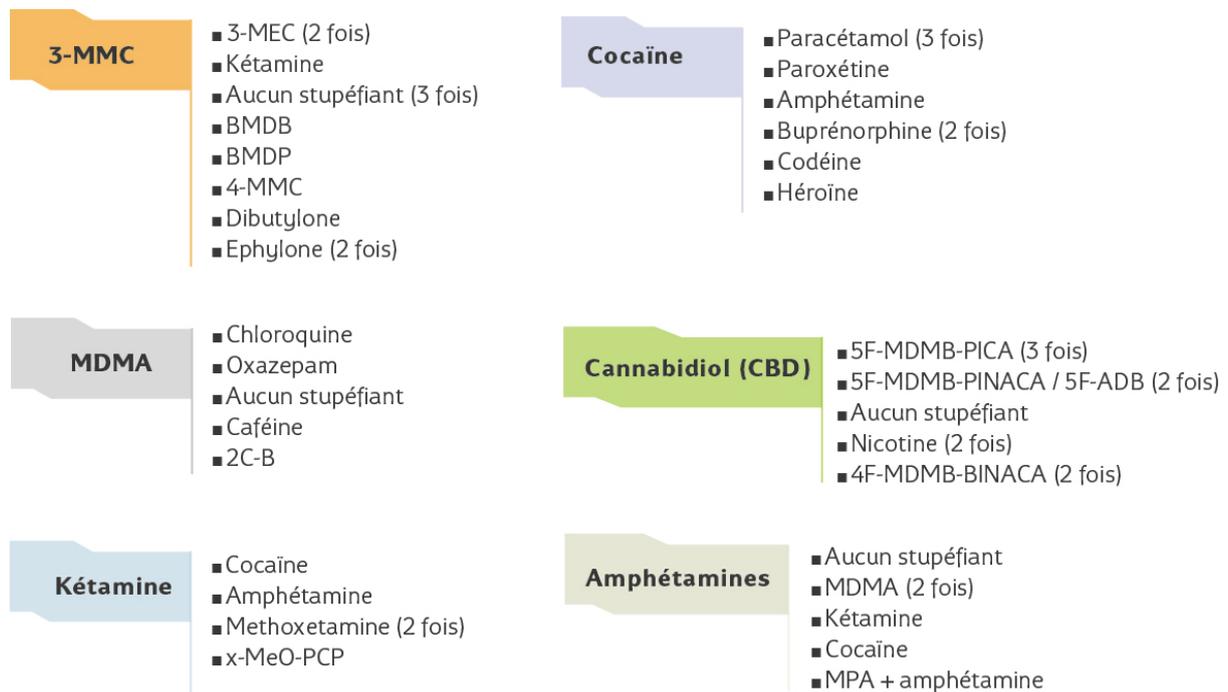
Pour les échantillons contenant un produit supplémentaire hors produit de coupe habituel (11 %, contre 3 % en 2018) il s'agit le plus souvent d'une association avec un autre produit dont la molécule provoque des effets proches qui renforcent l'effet du produit recherché.

On notera que 13 % (contre 28 % en 2018) des échantillons ne contenaient pas le produit attendu et 6 % ne contenaient même pas de stupéfiants. Ces produits peuvent être considérés comme des arnaques, c'est-à-dire que l'utilisateur n'a pas obtenu le produit qu'il espérait acquérir. Le nombre total des arnaques analysées par SINTES cette année est de 95 sur 525, soit un échantillon sur cinq.

Arnaques

Sur cet ensemble, une partie est constituée des produits classiques : cocaïne, héroïne et MDMA/ecstasy. Les autres cas concernent la 3-MMC, cathinone la plus consommée en France, et les cannabinoïdes de synthèse.

Figure 4 : Quelques arnaques, tromperies, adultérations révélées par les analyses SINTES en 2019



Cette année, le dispositif a collecté 17 échantillons supposés contenir du LSD, contre 4 en 2018. Malgré un apparent regain d'intérêt pour les psychédéliques ou au moins un élargissement des contextes de consommations, le produit ne semble pas plus disponible pour autant. Les substituts vendus à la place du LSD étaient du 25E-NBOH, ou du 25C-NBOH voire aucun stupéfiant pour une collecte. Le réseau a également eu l'occasion d'analyser 4 collectes de « mescaline » dont aucune n'en contenait (25C-NBOH, LSD trois fois).

Le phénomène des arnaques ne s'arrête pas là : il ne s'agit pas uniquement de vendre un produit qui ne l'est pas sous une appellation connue, il est aussi intéressant de noter quels sont les produits les plus concernés par ces arnaques, ainsi que les produits vendus sous des appellations différentes. C'est particulièrement le cas pour les cannabinoïdes de synthèse, collectés 14 fois sous un autre nom : CBD, « cannabis de synthèse », appellation commerciale de type « Mad Hatter » ou encore « PTC ». Cette instabilité dans les appellations et la difficulté à identifier un même produit suggère des stratégies de revente tâtonnantes.

C'est le cas aussi par exemple pour le 25C-NBOH collecté 4 fois cette année, à chaque fois sous une appellation différente : 2 fois sous l'appellation de LSD, mescaline ou 2C-E.

Cannabinoïdes de synthèse et vapotage

Les cannabinoïdes de synthèse (CS) sont apparus au début des années 2000. Issues de synthèses en laboratoire, ces molécules ont d'abord été commercialisées sous des formes pulvérisées sur des débris végétaux, comme des produits d'apparence naturelle appelés « *spice* » ou « *herbal incense* ». Depuis, l'offre s'est modifiée en évoluant avec les modes de consommations des usagers. Certains usagers experts² consomment ces produits sous formes de poudre mais leur manipulation est délicate, en raison de la puissance de ces molécules dont les effets se manifestent pour des dosages au milligramme. Les CS ont des effets très variés et des puissances différentes les uns des autres. Avec des noms chimiques obscurs comme 5F-ADB ou 4F-MDMB PINACA, ces molécules ont acquis une popularité sous des appellations vagues et trompeuses comme « cannabis synthétique » ou « cannabis de synthèse ». En effet, le lien entre ces substances synthétiques et les cannabinoïdes naturels issus de la plante cannabis n'est pas évident en termes d'effets ressentis, de puissance ou de conséquences à long terme. Pourtant, cet amalgame entre produits issus de la plante et cannabinoïdes de synthèse persiste. Avec l'évolution de l'offre de produits dérivés de la plante et celle des modes de consommation du cannabis, la limite entre produits « naturels » et « synthétiques » se trouve brouillée. Il semble que ce soit particulièrement le cas des e-liquides contenant cannabinoïdes de synthèse que certains usagers consomment malgré eux, pensant par exemple avoir obtenu un produit dérivé du cannabidiol (CBD) destiné au vapotage.

De nombreux signaux de malaises liés à la consommation d'e-liquides contenant des cannabinoïdes de synthèse ont été rapportés dans un premier temps par la presse régionale, ou encore grâce aux CEIP. Ainsi, une « vague » de malaises en milieu scolaire a particulièrement touché le quart nord-est de l'Hexagone durant l'été 2019. Les produits utilisés avaient un nom vague : « CBD » ou « PTC » (pour « pète ton crâne »). En lien avec le CEIP de Caen, lorsque cela était possible, les produits causant ces malaises en milieu scolaire ont été collectés ainsi que tout produit qui aurait été source d'un malaise menant à une hospitalisation. Grâce aux efforts des laboratoires partenaires et ceux de nos coordinateurs, en élargissant localement les contextes des collectes (en milieu hospitalier, en milieu scolaire), le réseau a pu à analyser 29 échantillons de liquides dans le dispositif, SINTES en 2019.

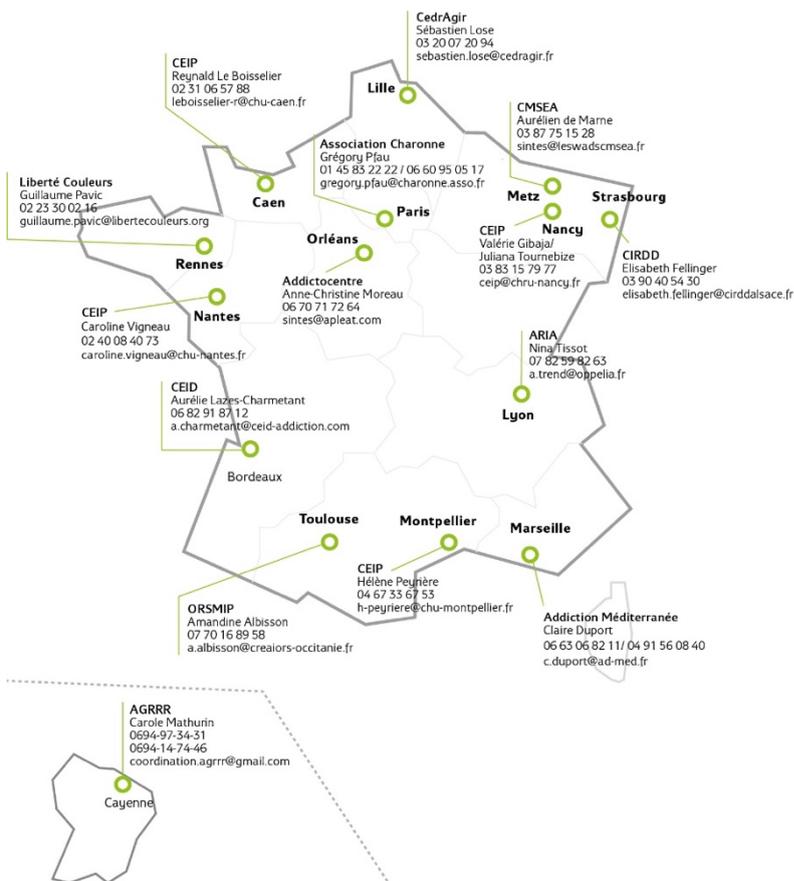
Dans un second temps, au mois d'août, le rapport du CDC sur les pathologies pulmonaires parfois mortelles aux Etats-Unis, en lien avec la cigarette électronique, a déclenché une vague de suspicion autour des produits destinés au vapotage et leurs conséquences sanitaires. En partenariat avec le CEIP de Nancy, les laboratoires partenaires de SINTES ont analysés 20 collectes supplémentaires d'e-liquides collectés en milieu hospitalier, dans le cadre de l'étude Vapotox. Au niveau national, c'est avec Santé publique France et la Direction générale de la santé que SINTES a réalisé 15 analyses d'e-liquides suspectés d'avoir provoqué des effets indésirables pulmonaires menant à une hospitalisation. Lorsque ces produits sont vendus directement sur internet ou le Darknet sous forme de e-liquide, leur appellation commerciale ne permet pas d'identifier la molécule responsable des effets ni sa teneur dans le liquide. La revente de rue existe également et concerne des fioles commerciales vendues telles quelles ou parfois des e-liquides fabriqués artisanalement à partir des poudres pures achetées par le revendeur.

Les analyses d'e-liquides ayant provoqué des effets indésirables graves révèlent souvent des cannabinoïdes de synthèse, mais il arrive parfois que le seul produit actif détecté soit la nicotine, elle aussi pouvant entraîner des malaises lors de sessions de consommation intenses pour des usagers à la tolérance basse. Il faut aussi indiquer que le travail d'analyse n'est pas aisé puisque les molécules utilisées sont en constante évolution. Les données de ces collectes spécifiques ne figurent pas dans la base SINTES car collectées hors dispositif. Les modes de collectes étant différents, il est difficile de les comparer entre eux. Cela devra attendre une analyse plus poussée des résultats dans une publication ultérieure.

² Usager habitué d'un certain type de consommation de produit, maîtrisant les méthodes de préparation et de consommation de celui-ci.

Nouvelle coordination

En 2020, le réseau SINTES va s'étendre à la région Bourgogne-Franche-Comté avec l'ouverture d'une nouvelle coordination. En lien avec la coordination TREND/SINTES de Metz, la coordination de ce territoire sera assurée par le CEIP de Nancy, qui est déjà membre du réseau comme collecteur. La proximité de ces deux structures et leur complémentarité permettra une meilleure veille dans le Grand Est en lien également avec la coordination située à Strasbourg.



L'analyse de drogues comme dispositif de réduction des risques

L'année 2019 est marquée par un engagement grandissant des structures de terrain dans l'analyse des substances et produits, qui préfigure la constitution d'un réseau national d'analyse de drogues comme outil de réduction des risques et des dommages. La structuration de ce réseau devrait être accompagnée par la Fédération Addiction dans le prolongement de la Mission XBT de Médecins du Monde partenaire du dispositif SINTES depuis 2013.

Dans le cadre du transfert de la mission XBT à la Fédération Addiction, l'OFDT a participé tout au long de l'année à des sessions de travail pour former un groupe de structures associatives proposant l'analyse de drogue comme un outil de réduction des risques et des dommages. Ce groupe propose différentes approches fonctionnant ensemble pour fournir un service d'analyse des produits aux usagers de drogues.

L'association Bus 31/32, à Marseille, travaille à la mise en place d'un dispositif d'analyse quantitative utilisant une machine HPLC-DAD³. D'autres échanges ont également eu lieu avec plusieurs autres structures de terrain qui ont fait l'acquisition de spectromètres infrarouge depuis 2017. C'est une des techniques utilisées depuis plusieurs années chez certains voisins européens, notamment lors de festivals. Afin d'assurer la collecte d'un maximum de signaux sanitaires sur les effets indésirables des substances et de participer à l'Early Warning System de l'Union européenne, l'OFDT continuera à soutenir ces initiatives.

Fort de son expérience analytique de ces produits depuis plus de vingt ans sous l'angle de la veille sanitaire, l'OFDT a pu rappeler son engagement à accompagner ces démarches notamment lors du congrès de l'ATHS (Addictions, Toxicomanies, Hépatites et Sida) organisé par la Société Européenne Toxicomanie Hépatites Sida (SETHS) à Biarritz en octobre 2019 lors d'une table-ronde⁴ dédiée à l'analyse de produits.

Collectes en ligne :

https://www.psychoactif.org/blogs/Effets-indesirables-analysez-vos-produits-avec-l-OFDTet-Psychoactif_2545_1.html#b2545

³ Chromatographie Liquide Haute Performance couplée à un détecteur UV à barrettes de diodes ou HPLC-DAD appareil analytique de laboratoire permettant la quantification et l'identification des produits analysés.

⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=LuvomTrCX4o>

Reitox Academy, novembre 2019

En novembre 2019, une journée de formation a été organisée à l'OFDT à propos d'un nouvel outil européen de partage d'informations sur les produits stupéfiants mis en place par l'EMCDDA : l'EDND2 (European Database on New Drugs 2). Cet outil permet une détection et un partage rapide et simplifié des informations collectées sur tous les produits analysés par les membres du réseau Early Warning System. Tous les partenaires du réseau SINTES étaient représentés : coordinateurs régionaux, laboratoires, et certains représentants des CEIP. Au-delà des limites nationales, cette réunion d'échanges a permis d'associer nos partenaires belges et luxembourgeois à ces échanges.

TENEURS ET PRODUITS

Attention : Biais d'échantillonnage et représentativité du dispositif SINTES

Les teneurs moyennes calculées à partir des résultats d'analyse SINTES sont indicatives et ne sont pas représentatives des teneurs moyennes des produits circulant sur le territoire français. En effet, les collectes SINTES n'ont pas été effectuées aléatoirement et le nombre d'échantillons est trop faible pour lui conférer une représentativité. Cependant, confrontées à d'autres données, en particulier celles du dispositif TREND et les analyses des saisies effectuées par les douanes ou les services de police, ces teneurs constituent des signaux qui viennent renforcer la perception d'un phénomène ou apporter des éléments particuliers de compréhension.

■ **Cocaïne**

Au total cette année, 127 échantillons de cocaïne supposée ont pu être collectés auprès des usagers fréquentant des structures collectrices de notre réseau. Seuls 106 collectes contenaient effectivement de la cocaïne dont les teneurs varient de 10 % à 99 % (voir figure 5).

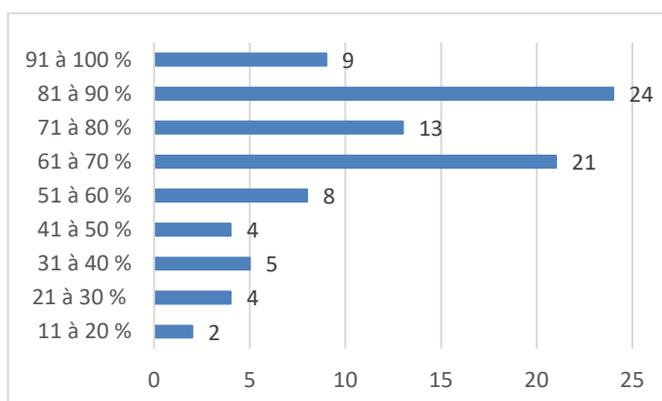
On remarque qu'environ 60 % des échantillons collectés ont une teneur comprise entre 61 % et 90 %. Nos observations recoupent celles de l'INPS sur le même sujet.

Ces chiffres permettent d'établir que la probabilité d'obtenir un produit très différent de ce dont un usager « moyen » a l'habitude est relativement faible. Cette année, nous avons pourtant eu l'occasion d'analyser plusieurs échantillons avec des teneurs très fortes (>90 %) provoquant des effets que les usagers habitués à des teneurs moyennes ne reconnaissent pas.

La teneur moyenne observée par SINTES est de 67,5 %. Ce taux de pureté moyen est en légère augmentation par rapport à 2018 (65 %) et très proche de celui de 2017 (68 %). Il se rapproche des tendances observées par les laboratoires de la police scientifique sur les saisies de cocaïne (teneur moyenne de 65,8 % en 2019 sur un effectif de 2050 échantillons).

Ces dernières années, l'augmentation globale de la pureté de la cocaïne se vérifie aussi lorsque l'on s'intéresse aux produits de coupe ayant un effet psychoactif, beaucoup moins présents aujourd'hui qu'il y a quelques années. En effet, sur 106 échantillons analysés, 45 poudres contenaient uniquement de la cocaïne. Ce type de produit est très probablement surreprésenté au sein du dispositif SINTES puisque la collecte et l'analyse ne sont possibles qu'en cas d'effets indésirables.

Figure 5. Répartition des échantillons de cocaïne selon les teneurs mesurées / Source SINTES 2019, OFDT



Les usagers peu familiers de ce type de produits semblent ne pas l'apprécier et suspectent souvent la présence d'un NPS ou encore d'amphétamine. Ces résultats d'analyses permettent aux intervenants de la réduction des risques de souligner que le plaisir ressenti n'est pas nécessairement lié à une pureté élevée du produit. Parallèlement, il est intéressant de noter que certaines des poudres collectées par SINTES en 2019 contenaient jusqu'à 5 produits de coupe différents. La majorité, 50 % des échantillons, contenait entre 1 et 2 produits de coupe. Mais, rappelons-le, 41 % des échantillons ne contenaient aucun produit de coupe.

Les produits de coupe les plus utilisés n'ont pas particulièrement évolué cette année. Le lévamisole reste le plus fréquent, détecté dans 71 % des échantillons contenant au moins un produit de coupe, devant la phénacétine (20 %) et la caféine (16 % des cas). Certains produits de coupe que l'on observait couramment les années passées semblent être moins utilisés. Par exemple le paracétamol, le lactose, la lidocaïne, n'apparaissent cette année que dans 8 % des cas pour chacun (le total excède 100 % car un échantillon contient plusieurs produits de coupes).

■ Héroïne

En 2019, le réseau a collecté 70 échantillons supposés d'héroïne dont 58 contenaient bien la molécule recherchée.

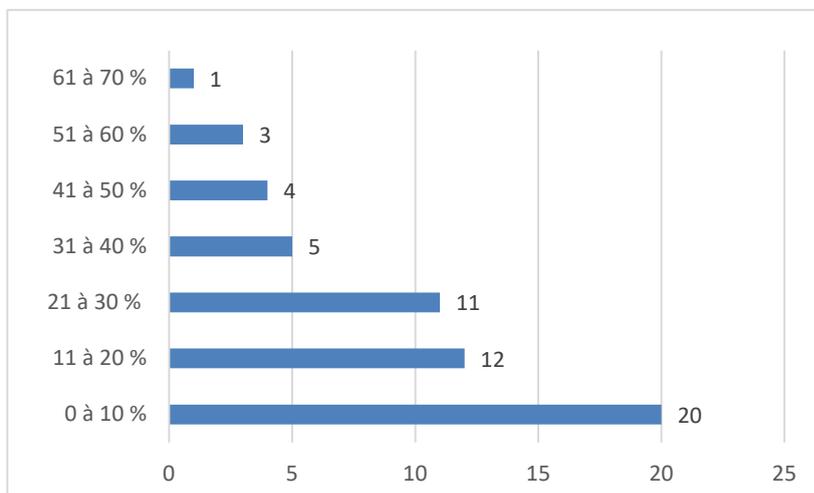
Sur ces collectes, 56 échantillons contenaient une quantité suffisante pour l'analyse des composants de la poudre, avec des teneurs en héroïne allant de 1 % à 62 %. La mesure de la répartition des teneurs pour ces échantillons permet d'observer la variabilité des produits achetés par les usagers (voir figure 6).

C'est une observation importante pour l'héroïne car cette grande variabilité des teneurs risquant d'entraîner des accidents lors des consommations (manque ou surdose). L'augmentation des teneurs observées dans SINTES depuis 2012 se poursuit, avec une hausse importante cette année : la teneur moyenne est de 21,4 %, contre 12 % en 2018. Les analyses réalisées par la police sur les saisies indiquent également une hausse de la teneur moyenne en héroïne, avec 19,3 % en 2019 contre 16,5 % en 2018.

Les deux produits de coupe de l'héroïne restent le paracétamol (dans 48 % des échantillons) et la caféine (49 %). Dans les échantillons, nous retrouvons d'autres produits, principalement les alcaloïdes de la plante comme la noscapine ou la papavérine, mais aussi la 6-monoacétylmorphine, ou encore l'acétylcodéine. Ces produits ne sont pas des produits de coupe, ils ne sont pas ajoutés à l'héroïne. Ce sont des intermédiaires de synthèse ou des produits de dégradation qui témoignent de la qualité de la synthèse de l'héroïne, ainsi que de sa purification. Cependant, ces produits, selon leurs quantités et leurs proportions respectives, peuvent participer à l'effet psychoactif ressenti par l'utilisateur. Cette année, seulement 3 des 70 échantillons contenaient de l'héroïne non coupée, 20 % présentaient 5 produits de coupe, 14 % en contenaient 4, 28 % 3 produits et 25 % 2 produits.

Nous avons eu l'occasion d'observer un échantillon d'héroïne d'une teneur de 10 % coupée à l'ocfentanyl. Ce type de produit peut être très dangereux, particulièrement lorsqu'il est ajouté à un produit dont la puissance est largement différente. C'est en effet la puissance de cet opioïde de synthèse qui le rend dangereux, puisqu'il augmente sévèrement le risque d'overdose.

Figure 6. Répartition des échantillons d'héroïne selon les teneurs mesurées / Source SINTES 2019, OFDT

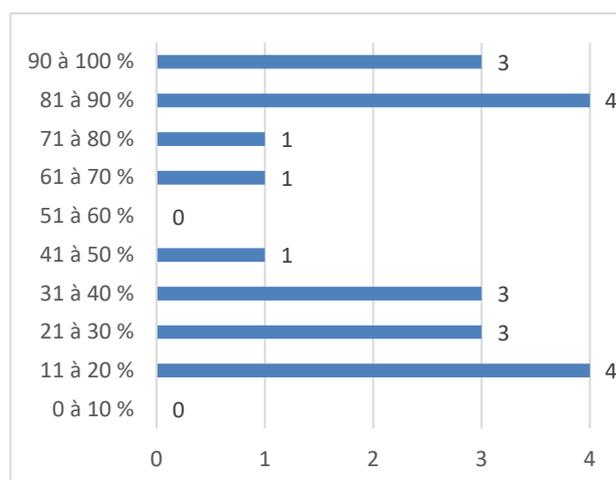


■ Amphétamines

En 2019, le réseau SINTES a permis la collecte de 28 échantillons supposés d'amphétamine. Après analyse, 23 se sont avérés effectivement en être, avec des teneurs allant de 15 % à 100 %. Une augmentation forte de la teneur moyenne est observée : 28 % en 2017 et 2018, contre 52 % en 2019. La faiblesse de l'effectif invite néanmoins à la prudence, d'autant que les taux de pureté entre les échantillons sont très variables et les effets décrits par les usagers sont très différents.

La caféine est le seul produit de coupe détecté dans 12 des 23 échantillons, avec des teneurs allant de 30 % à 78 % dans certaines collectes. Les poudres ne contenant pas de caféine avaient des teneurs significativement supérieures.

Figure 7. Répartition des échantillons d'amphétamine selon les teneurs mesurées / Source SINTES 2019, OFDT

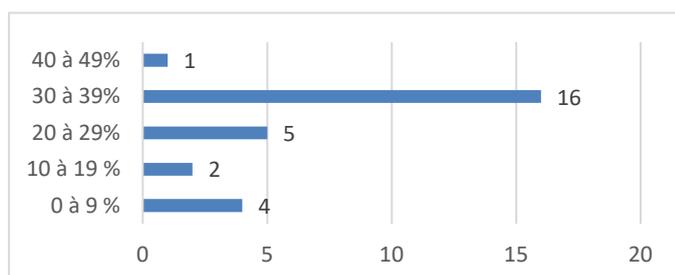


■ Cannabis

Cette année, le dispositif SINTES a permis de réaliser 44 collectes de produits considérés comme dérivant du cannabis. Avec l'apparition de produits pouvant rendre leur définition plus délicate, seuls les produits vendus comme étant issus de la plante de cannabis ou contenant des cannabinoïdes naturels (THC, CBD, CBN) ont été considérés.

La majorité des échantillons ont été collectés sous forme de résine. Il semblerait que cette forme inspire moins la confiance que l'herbe, laquelle bénéficie d'une image plus « naturelle » et moins nocive (cf. Gandilhon M., Spilka S., Masson C., Les mutations du marché du cannabis en France. Produits, approvisionnements, nouvelles pratiques. Paris, OFDT, Théma, 2019). De plus, si la teneur en THC de l'herbe varie peu ces dernières années, celle de la résine augmente, et l'offre se diversifie avec des résines d'aspect et de teneur variables. Parmi les 31 échantillons de résine analysés, les teneurs en THC varient de 4,5 à 40 % et la moyenne observée est de 26 % (27 % en 2018).

Figure 8. Répartition des échantillons de résine de cannabis selon les teneurs en THC mesurées / Source SINTES 2019, OFDT



Teneurs moyennes en THC des saisies policières, INPS 2019
Teneur résine : 28,24 %
Teneur herbe : 11,77 %

Les teneurs en THC dans les échantillons d'herbe de cannabis varient peu depuis 2012. Le nombre de collectes réalisées (2) par SINTES en 2019 étant trop faible pour constituer une moyenne, les chiffres de l'INPS sont considérés comme proches des teneurs des produits circulants puisque l'herbe de cannabis ne subit vraisemblablement pas de « coupes » au cours de son acheminement vers le consommateur.

Cette année, 7 collectes de produits sous forme liquide dérivant du cannabis ont été analysées : huile CBD ou e-liquide contenant du CBD ou du THC (préparation artisanale à partir de la plante). Les faibles teneurs observées dénotaient avec l'image de ces produits. En l'absence de recul pour évaluer la « qualité » du produit final (puissance, innocuité), ces nouvelles formes sont difficiles à interpréter. Ce type de produit fait l'objet d'un encadré dédié en page 4.

■ MDMA/ecstasy

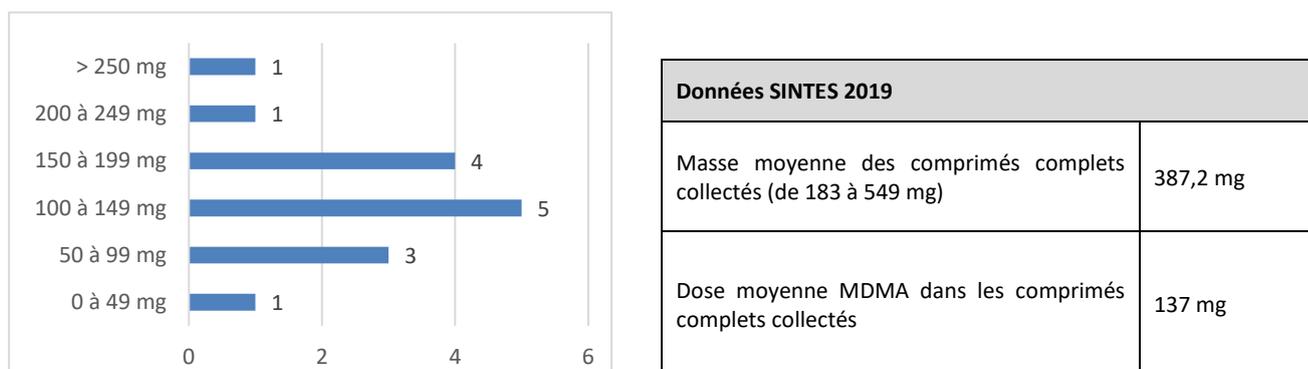
En 2019, les collecteurs SINTES ont recueilli 46 échantillons de MDMA/ecstasy, dont 14 réalisées sous forme de poudre/cristal et 37 sous forme de comprimés.

Les teneurs en MDMA dans les poudres varient entre 45 % et 100 %, et aucun produit de coupe psychoactif n'a été décelé.

Les comprimés sont plus délicats à analyser, en effet, seule l'analyse d'un comprimé complet permet d'en établir la puissance, c'est-à-dire sa dose totale en MDMA.

Sur l'ensemble des comprimés analysés (fragments + comprimés complets), la teneur s'élève à 42 %. La distinction donne une idée de la différence de teneurs entre poudre et comprimés, particulièrement pour les usagers pouvant être amenés à passer d'une forme à l'autre. Les comprimés présentent rarement des produits de coupe psychoactifs, la majorité de celui-ci est donc composée de produits inactifs. Seuls 15 comprimés ont pu être recueillis sous une forme complète, avec une dose moyenne de 137 mg, ce dosage apparaissant en baisse par rapport à 2018.

Figure 9. Répartition des comprimés d'ecstasy selon les doses totales en MDMA mesurées /
Source SINTES 2019, OFDT



La baisse de la teneur moyenne observée en 2019 semble contredire les observations réalisées sur le terrain depuis plusieurs années. Comme pour toutes les statistiques produites par le dispositif SINTES, il faut garder en tête le biais d'échantillonnage lié aux motifs de collecte. Par ailleurs, ce manque de correspondance peut s'expliquer par le faible nombre de collectes probablement lié à la difficulté pour les usagers de se séparer d'un comprimé entier pour l'analyse. Parmi les échantillons collectés, la présence de quelques échantillons faiblement dosés peut être relevée, collectés en majorité pour le motif « effet inattendus ». On remarque donc une grande variabilité de la taille des comprimés et de la dose de MDMA qu'ils contiennent.

Il est intéressant de noter l'absence de corrélation entre le poids du comprimé et la dose en MDMA. La taille du comprimé ne permet donc pas d'en prévoir la puissance. C'est une des raisons pour lesquelles on ne considère pas la poudre d'un comprimé comme équivalente à la forme poudre (ou cristal) pour la MDMA, toute confusion entre ces deux formes provoquerait des risques pour l'utilisateur, qui ne maîtriserait plus les doses ingérées.

La grande variabilité, du simple au quintuple, des doses contenues dans un comprimé d'ecstasy confirme bien que le comprimé ne peut être considéré comme une « unité de prise » de MDMA. Ces observations permettent aux intervenants de la réduction des risques de recommander aux usagers de fractionner les comprimés et de les ingérer en plusieurs temps, en prenant soin d'attendre la montée des effets et leur stabilisation avant d'éventuellement reconsommer.

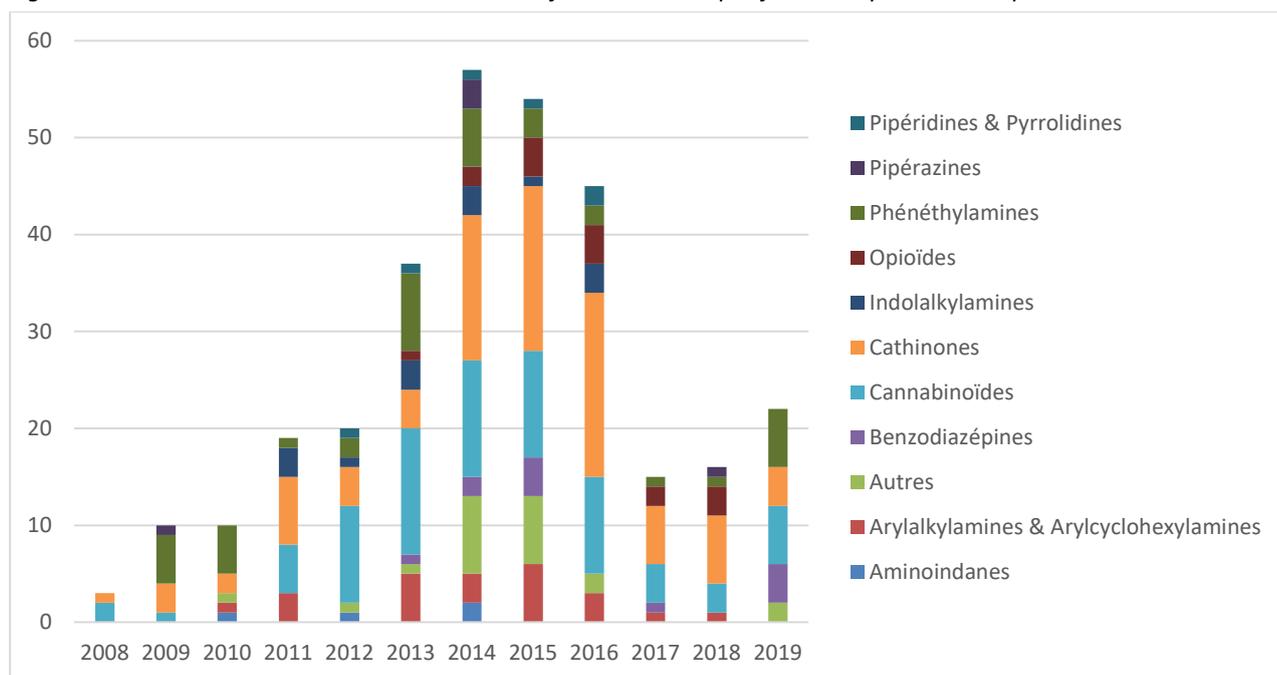
En 2019, 25 nouvelles molécules ont été identifiées en France, tous dispositifs d'analyse confondus (Police, Douanes, Gendarmerie, SINTES). La diminution du nombre d'identifications de nouveaux produits stupéfiants qui était observée depuis 2014 semble s'interrompre en 2019. L'apparition de nouveaux produits n'est plus aussi importante que durant la période 2013-2016 mais semble se maintenir à un rythme plus lent.

Tableau 1 : Nouvelles molécules identifiées en France en 2019

Famille	Molécule identifiée	Famille	Molécule identifiée
Cannabinoïdes	4F-MDMB-BUTINACA / 4F-ADB	Cathinones	N-ethylheptedrone
	5C-AKB-48		N-isopropylpentedrone / NIPP
	APP-BINACA		Eutylone
	UR-144 dégradant		BMDP
	EMB-FUBINACA	Phénéthylamines	25C-NBOH
	AMB-CHMINACA		25E-NBOH
	Cumyl-Pegaclone		3-FEA
	MDMB-4en-PINACA*		4-fluoroéthamphetamine / 4-FEA
Benzodiazépines	Flunitrazolam	Autres	Xylazine
	Fualprazolam		Para-fluoro-4-méthylaminorex / 4-FPO
	Bromazolam		6-BR-DMPEA
	Modafindz		
Phénéthylamines	IDRA-21		
	MBDB		

La diminution du nombre des nouvelles molécules identifiées chaque année pouvait laisser penser que les possibilités de synthèse atteignaient leurs limites après une première phase d'essor. Pourtant, de nouvelles molécules continuent à faire leur apparition.

Figure 10 : Nombre de nouvelles substances identifiées en France par famille et par année depuis 2008



Si, dans un premier temps, un des motifs de la mise sur le marché de nouveaux produits de synthèse était de contourner les législations en vigueur, on peut imaginer aujourd'hui que cette innovation plus lente et plus limitée vise plutôt à renouveler une offre qui séduit uniquement un public « de niche », plutôt désireux de découvrir de nouveaux produits que de les consommer de manière répétée.

A contrario, il existe un autre mode de consommation qui consiste en des usages répétés de quelques molécules préférées par les usagers. Toutefois, la majorité des consommations observées concerne des produits identifiés auparavant, qu'ils soient classés stupéfiants, ou non. Par ailleurs, le travail de contrôle des autorités dans les pays producteurs des NPS, ainsi que le contrôle international des précurseurs à leur synthèse permettent de limiter cette production.

SINTES et les nouveaux produits de synthèse (NPS)

En 2019, le dispositif SINTES a collecté 115 nouveaux produits de synthèse (NPS), soit 23 % de tous les échantillons. Malgré une offre très large de produits, les usagers de NPS semblent se concentrer autour d'un nombre plutôt restreint de molécules. C'est le cas particulièrement pour les cathinones avec 53 collectes dont 30 étaient de la 3-MMC. Pour les cannabinoïdes de synthèse, on observe le même phénomène, avec 27 collectes (majoritairement sous forme liquide) dont la majorité concerne 3 produits : 4F-MDMB-BINACA avec 10 collectes, 5F-MDMB-PICA avec 8 collectes et enfin le 5F-ADB avec 5 collectes. Ce dernier semble être un des CS les plus consommés par les usagers de CS en e-liquides.

■ La 3-MMC

Observée via SINTES depuis 2014, elle a donné lieu à 73 collectes depuis son apparition. En 2019, c'est le NPS le plus retrouvé au sein du dispositif SINTES avec 41 collectes enregistrées comme « 3-MMC », d'où le choix de faire un focus sur les teneurs observées et les produits de coupe.

Sur les 30 échantillons collectés en 2019 contenant effectivement cette cathinone, seul 18 ont pu faire l'objet d'une quantification. Cette limite est due aux capacités des laboratoires partenaires qui ne sont pas tous en mesure de quantifier l'ensemble des produits collectés. Les teneurs observées sur ces échantillons variaient de 17 % à 96 %, avec une moyenne à 60 %. Il est important de noter que la majorité des échantillons (60 %) se situaient entre 50 à 80 % de pureté.

Acheté sous forme de cristaux ou poudre, les échantillons collectés par le dispositif SINTES avaient été achetés en majorité sur le Internet/web de surface. On retrouve cependant un phénomène de revente via les réseaux sociaux, particulièrement liés au phénomène du chemsex (cf. Milhet M., APACHES - Attentes et PARcours liés au CHEmSex. Paris, OFDT, 2019).

Comme pour la plupart des NPS, les taux de pureté sont élevés et aucun produit de coupe psychoactif n'est détecté dans la majorité des cas. Cette année, seuls 2 échantillons de 3-MMC ont été coupés avec des molécules provoquant des effets semblables. Ces deux échantillons provenaient de sources différentes (internet et revendeur-livreur). Ils étaient coupés avec des stimulants entactogènes, de la famille de phenylalkylamines (alpha-PVP, N-ethylhexedrone et 4,4'-dimethylaminorex).

LE DISPOSITIF SINTES

Le dispositif SINTES ([Système d'identification national des toxiques et substances](#)) a été mis en place par l'OFDT en 1999. Il vise essentiellement à documenter la composition des produits circulants, illicites ou non réglementés (dosage, identification de nouvelles molécules et logos), à partir des résultats de l'analyse des saisies effectuées par les services d'application de la loi et des collectes de produits, à un stade de leurs parcours où ils ne seront plus coupés, réalisées par des acteurs socio-sanitaires directement auprès des usagers. Le dispositif permet en outre de documenter le contexte de consommation de chaque échantillon, à l'aide d'un questionnaire soumis à l'usager lors de la collecte. Les questions portent sur le produit (prix, forme, voie d'administration), sur l'usager (âge, sexe) et sur son usage (produits consommés en association, effets recherchés et ressentis, fréquence). Il comporte deux volets : le volet Veille et le volet Observation et s'appuie de manière privilégiée sur le réseau SINTES.

1. Le dispositif SINTES - Veille

Le volet veille est un système d'information rapide par lequel transitent des signalements d'événements sanitaires graves ou inhabituels concernant les substances psychotropes et les signalements de substances présentant un caractère nouveau (forme, composition, nom...) ou particulièrement dangereuses. SINTES participe également à la veille sanitaire à travers la Cellule nationale d'alerte (CNA) en lien avec des institutions sanitaires françaises (DGS, Santé publique France, ANESM, ANSM et MILDECA). Enfin, la coordination nationale du dispositif SINTES est le relais français du Système d'alerte précoce européen ou Early warning system (EWS). Elle a pour mission de communiquer à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) tout nouveau produit de synthèse (NPS) identifié sur le territoire français ainsi que tous les cas sanitaires graves en lien avec un usage de drogues. En retour, elle doit également relayer les alertes envoyées par l'EWS européen aux partenaires sanitaires nationaux pour une éventuelle diffusion.

2. Le dispositif SINTES - Observation

Le volet « Observation » propose un éclairage sur la composition d'un produit illicite particulier grâce à des études spécifiques. Il s'appuie toujours en grande partie sur le réseau TREND qui assure les collectes de substances auprès des usagers et le renseignement du questionnaire. D'autre part, les données d'analyse des saisies fournies par les laboratoires de la police, des douanes et de la gendarmerie permettent de suivre d'année en année la composition moyenne des produits.

3. Le réseau SINTES

Il est formé de trois partenaires essentiels : - Les coordinateurs régionaux et les collecteurs qui effectuent les collectes des produits accompagnés du remplissage des questionnaires. Ils sont composés d'une part de travailleurs du champ sanitaire et social intervenant auprès des usagers de drogues (infirmiers, éducateurs, médecins...) et d'autre part d'acteurs du milieu associatif intervenant dans le champ de la réduction des risques. - Les laboratoires d'analyse à qui sont adressés les échantillons collectés par les acteurs socio-sanitaires : des laboratoires hospitaliers et universitaires, des laboratoires de la Police scientifique, le laboratoire du Service commun des douanes de Paris (SCL Paris) et le laboratoire de l'Institut de recherche criminologique de la Gendarmerie nationale (IRCGN). - Les services d'application de la loi pour la transmission des résultats d'analyse des produits saisis par leurs services : police (INPS), douanes (SCL de Paris) et la gendarmerie (IRCGN). Ces résultats permettent à l'OFDT de comparer les produits saisis avec ceux réellement consommés par les usagers et sont aussi communiqués à l'EMCDDA deux fois par an.

SINTES tient à remercier l'ensemble des partenaires du réseau : • Les coordinatrices et coordinateurs régionaux, et l'ensemble des collecteurs, • Les laboratoires partenaires : le laboratoire de toxicologie du CHRU de Lille, le service commun des laboratoires DGDDI et DGCCRF de Paris ; les laboratoires de la Police scientifique, l'unité « stupéfiants » de l'IRCGN. • L'INPS (Institut national de la police scientifique), • L'IRCGN (Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale), • Le réseau français d'addictovigilance des CEIP (Centre d'évaluation et d'information sur les pharmacodépendances), • L'unité « Stupéfiants et psychotropes » de l'ANSM (Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé), • Le secrétariat de l'OFDT pour l'appui logistique : Mickael Da Silva, • Les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro : Agnès Cadet-Taïrou, Magali Martinez et Fabrice Guilbaud de l'unité FOCUS ; Julie-Emilie Adès ; Thierry Delprat ; Ivana Obradovic, directrice adjointe de l'OFDT, Julien Morel d'Arleux, directeur de l'OFDT. • L'ensemble des bénévoles et salariés des structures partenaires et les laboratoires qui font en sorte que ce dispositif fonctionne.

Le Point SINTES est une publication de l'OFDT destinée aux professionnels du champ des addictions